



Demande de visa touriste au cours d'une procédure de regroupement

Par **Samisami**, le **27/02/2018 à 18:07**

BonjourrnJ ai besoin de conseil svp je suis residente en france et je me suis mariée au Maroc j ai entamé la procedure de regroupement familial cela dit ca prend trop de temps et je n ai pas des congés illimités au travail pour rendre visite a mon mari au bled.rnJe voudrais savoir s il ya possibilité pour mon mari de demander un visa touriste pour me rendre visite de tps à autre, ou est ce que la procedure de regroupement va bloquer ladite demande de visa.rnMerci d avance

Par **amajuris**, le **27/02/2018 à 18:17**

bonjour,rnsachant que vous êtes mariés et que l'épouse réside en france, il n'est pas certain que le consulat accepte de délivrer un visa touristique à votre mari car le consulat va avoir un doute sérieux sur son retour au maroc sachant que de nombreux étrangers qui obtiennent un visa touristique, oublient de rentrer dans leurs pays à l'issue de leurs visas et se retrouvent en situation irrégulières avec ses conséquences.rnmais ce n'est qu'un avis, je ne suis pas certain que cela est un impact sur votre demande de regroupement familial qui concerne la préfecture ainsi que le maire de votre commune.rnsalutations